

Exposé de la conduite du citoyen Bayard, 1er commis du ministre de l'Intérieur, en annexe de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Exposé de la conduite du citoyen Bayard, 1er commis du ministre de l'Intérieur, en annexe de la séance du 24 nivôse an II (13 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 294-295;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36062_t2_0294_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

l'étendard tricolore; à son aspect ont fui ces Brigands des mers, qui n'ont laissé après eux que des traces de barbarie et d'une féroce jalousie : il n'a fallu qu'un jour aux soldats de la liberté, pour conquérir cette place que le génie appelait un nouveau Gibraltar.

Des cris de vive la République se sont fait entendre parmi les patriotes détenus au Luxembourg à la nouvelle de cette éclatante victoire; notre joie était à son comble; mais un sentiment d'amertume vint la troubler en pensant que nous ne pourrions mêler nos chants d'allégresse aux vôtres, à ceux de nos Concitoyens. A ceux de nos femmes et de nos enfants, dans la fête que vous avez décrétée en l'honneur de cette immortelle journée.

Dedommagez-nous de cette cruelle privation, Citoyens Représentans; mettez le comble à notre bonheur; en permettant que le jour de cette fête nous fassions flotter au-dessus de nos murs un étendard aux trois couleurs; que sur le frontispice de notre prison on lise en gros caractères ces mots d'effroi pour les Despotes: Vive la République, perissent les tirans.

S'il est icy quelque traitre, s'il pouvoit y exister quelques esclaves de Pitt, de cet ennemy du genre humain; eh bien ils apprendront à leur maitre: que tous les français trempent dans la Conjuraton contre les Roix, que tous les patriotes detenus au Luxembourg sont autant de conjurés; que si les satellites des despotes parvenaient jusqu'à vous si le sanctuaire de la liberté pouvaît être souillé par leur presence, nous les écraserions sous les débris de nos chaines et donnerons à l'Univers, l'exemple d'un peuple qui n'a pas juré en vain d'être libre.

Nous attendons de votre justice, Citoyens Représentans, que vous voudrez bien ne pas rejeter notre demande. Déjà, à la lecture de votre décret sur Toulon, qui a été proclamé avec pompe dans la cour du Luxembourg, nous avons fait retentir l'air des cris de vive la République! vive la Convention! vive la liberté! que le jour de la fête, ces cris soyent repetes avec enthousiasme, que nos agens parviennent jusqu'à vous et puissiez vous lire au fond de nos cœurs vous y veriez écrit le triomphe de la Raison, l'amour de la République, la haine de la tyrannie!

Suivent sur l'original les 57 signatures ci-après :

LANGLOIS, CHRISTTICH, FRANCONVILLE, THIERRY, NOIRET, HARDY, SÉVÉRY, MAUGIS, VAUCHELET, BÉ-
NARD, DUPLAIN, LENAIN, CARDOT, DUPUIS, GOUST,
DUART, COUSIN, DESAUSSAYS, GUNTE, FONTAINE,
OUDET, CUC, BROCHET, LEMAITRE, GANDOLPHE,
BERERMAUTH, MAURIN, LAROCHE, SEGUIN, DEAMAY,
VEZIEN, DUCROCQ, PINARD, DORRET, DARZAC, BON-
NET, LACROIX, DOUCOMT, FOUCAUD, BROCHET A.,
MONTIGNY, VAUDEGRE, FEUGNEUR, BORDE, BITAUBÉ,
DUPARC, CIVET, ANDREVOZ, MOULIN, CERCART,
CHOMEL, BENOIST, THOTOZE, MIROUSSÉ, DERUGY,
VERMONT, LEFEBURE.

Il n'y a pas lieu à délibérer (1).

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXE AU N° 32

[*Exposé de la conduite du cⁿ Bayard* (1), depuis le 1^{er} mai 1789] (2)

Fils et petit-fils de négocians à Paris, j'ai été victime de mon amour pour la liberté plus de dix ans avant la révolution. En 1778, d'après un traité passé avec Franklin, avec lequel j'étais lié d'amitié, j'expédiai pour les Etats-Unis de l'Amérique cinq vaisseaux chargés de munitions de guerre et d'habillemens de troupes, dont quatre furent pris par les Anglais. Cette perte m'obligea de quitter le commerce fleurissant que je faisais.

En mai 1789, je confondis l'aristocratie financière, en faisant imprimer *le vœu de Paris* (3). Quoique mon plan ait été suivi, la haine que me portèrent tous les agens des fermes générales, dont j'avais provoqué la destruction, m'empêcha d'obtenir une place dans la nouvelle organisation des finances.

Au mois d'août 1789, j'ai couru les plus grands dangers de la part des aristocrates, pour m'être élevé, dans le district de Saint-Leu, contre la distinction absurde des citoyens actifs et non actifs. Vers la fin de la même année, nommé, pendant plus de quinze mois, commissaire au comité de correspondance entre les districts, établi à l'évêché, j'y soutins les principes de la liberté, et je m'y liai d'amitié avec les meilleurs patriotes.

Depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au premier juillet 1791, j'ai travaillé au *Journal de la municipalité et des districts de Paris*, qui, sans faire aucune réflexion, donnait le précis de chacune des séances des représentans de la commune, et l'extrait des principaux arrêtés des districts. Ce

(1) Inspecteur du garde-meuble nat^l et 1^{er} commis de la 3^e division du départ^t de l'intérieur.

(2) Broch. 4 p., imp. de Pellier, Paris (F^o 4589, pl. 8, p. 20). P.V. de perquisition chez Bayard, 23 niv. et 2 pluv. II (p. 18).

(3) Note de l'auteur: A présent, que la régénération des finances est opérée depuis trois ans, rien n'est plus naturel; mais n'y avait-il pas du courage et du mérite à la provoquer trois mois avant la révolution de 1789. Aussi, en avril 1792, dans le n° 143 des *Révolutions de Paris*, à l'occasion d'une lettre insérée dans les journaux par un nommé Bayard, commandant de bataillon, tendante à empêcher la fête civique des soldats de Château-vieux; Prud'homme, qui, depuis la révolution n'a cessé de donner des preuves de son discernement, a-t-il rendu justice à mon patriotisme, en s'exprimant en ces termes: « Il ne faut pas confondre ce Bayard avec F. L. Bayard, citoyen de la section de la place Vendôme, auteur des *Annales de la Révolution* ou *Recueil de pièces authentiques* et d'extraits de Procès-verbaux, faits à l'hôtel-de-ville de Paris depuis le 12 juillet 1789 jusqu'au premier janvier 1791, et qui, en mai 1789, a donné un mémoire sur les finances, où il démontrait qu'il fallait abolir toute espèce de privilèges, même ceux des provinces et des pays d'états, porter toutes les douanes aux frontières, réduire le prix du sel, établir en France la culture du tabac, supprimer la loterie; en un mot, régénérer les finances, et substituer à tous les impôts vexatoires, deux seules contributions, l'une sur les biens fonds, l'autre sur les richesses mobilières ».

(1) Mention marginale de la main d'un secrétaire.

Journal était bien connu pour patriotique dans tous les comités, où j'en envoyais *gratis* un certain nombre d'exemplaires. Comme je m'assurais, par moi-même, de la vérité des faits, il n'y a jamais eu contre eux de réclamation.

Cependant, cette entreprise, dont les résultats pourront être utiles à l'histoire, ne m'a procuré aucun bénéfice.

Dans le mois de juillet 1791, je vins demeurer dans l'arrondissement de la section des Piques.

Le 5 décembre suivant, je présentai à l'assemblée législative une pétition sur les moyens de faire rentrer les contributions publiques; les principales dispositions en ont été adoptées.

Dans un paragraphe inséré dans la *Chronique de Paris* du 14 juillet 1792, sous le titre *Au fait*, j'ai indiqué les moyens d'avoir promptement les soldats et l'argent nécessaires au soutien de la guerre.

Lorsqu'il fut décidé que la *Gazette de France* paraîtrait tous les jours, je fus commis pour traduire et extraire les *Nouvelles étrangères*, et fournir les notes au principal rédacteur. Je n'ai jamais participé en rien à l'article *Assemblée ou Convention nationale*. Ce travail, très-pénible, me rendait à peine 2,000 liv., quoiqu'il m'occupât tout entier.

Il ne m'a pas empêché, au commencement de septembre 1792, d'accepter la place de président de la section des Piques, parce que les Prussiens et les Autrichiens étant en Champagne, je crus qu'il était du devoir d'un bon citoyen de ne pas hésiter à présider une portion de Paris dans un moment aussi périlleux.

Non content d'acquitter exactement toutes mes impositions, j'ai fait, en diverses occasions, des dons patriotiques en habits et en argent, autant que mes facultés, toujours très-bornées, me l'ont permis.

Je n'ai signé aucune pétition anti-civique, et je n'ai d'autres moyens d'existence que le travail.

En mai 1793, lorsque, par suite du vol fait au garde-meuble national, le citoyen Restout fut mis en état d'arrestation, le ministre de l'intérieur me donna provisoirement la place d'inspecteur du garde-meuble. Les représentants du peuple Calon et Chambon-Latour, chargés de surveiller cette partie, me rendirent la justice d'annoncer que je m'étais comporté en administrateur zélé et honnête.

Dans les premiers jours de brumaire, sous les auspices de plusieurs membres du comité d'aliénation, je fus nommé premier commis de la troisième division du département de l'intérieur, et alors j'ai continué d'exercer gratuitement la place d'inspecteur, parce que la vente des effets du garde-meuble étant commencée, il fut décidé qu'il ne convenait pas de me nommer un successeur avec appointemens.

Mon fils a été élevé dans une pension militaire; il en est sorti vers la fin de l'année 1791; je lui ai inspiré les sentimens de civisme, d'amour de la liberté et de l'égalité, qui m'ont toujours animé; il en a profité. A Versailles, et dans les autres endroits où il a demeuré, il a monté la garde avant l'âge requis, et s'est toujours montré bon citoyen.

Les connoissances qu'il a acquises dans les mathématiques lui ont fait désirer d'entrer au service de la marine; ces régimens venant d'être supprimés, il est actuellement, en qualité de grenadier, dans un bataillon de volontaires nationaux, occupé à combattre les restes fugitifs des

brigands de la Vendée. *Vivre et mourir* pour le salut de la république est l'unique leçon que je lui donne.

Telle a été ma conduite depuis le premier mai 1789: serait-il possible de ne pas y reconnoître celle d'un ami sincère de la liberté et de l'égalité, qui a contribué de tous ses moyens à l'affermissement de la république? Rien au moins ne pourra m'enlever la confiance que cela est!

[Notes sur quelques imprimés du citoyen Bayard.]

Serait-il possible qu'on reconnût pour ennemi de la révolution celui qui a préparé celle de 1789, en provoquant la révolution nécessaire dans l'administration des finances, et a mérité dès-lors la haine de tous les aristocrates?

Voyez, s'il vous plaît, le *vœu de Paris*, imprimé en mai 1789.

Celui qui en avril 1791, a prédit que les Savoyens recherchaient la liberté française, et s'est élevé contre le club monarchique de Paris; qui, dès le mois de mai suivant, a démontré la nécessité d'ôter aux prêtres la faculté de dresser les actes de baptême, de mariage et de mort, qui, dès ce moment, a manifesté son vœu pour que la liberté et l'égalité fussent reconnus et professés dans tout l'univers:

Celui qui, en rendant compte du voyage de Varenne, a qualifié Louis XVI de fuyard, l'a tourné en ridicule en imprimant qu'il avait charmé la route par le vin de Champagne; qu'il l'avait supporté avec un courage matériel; que son premier soin, avant de descendre de voiture, fut de déménager lui-même les paquets; enfin, que le récit de cet événement pourrait dessiller les yeux des tyrans et leur faire appercevoir la magnanimité d'un peuple libre.

Voyez, s'il vous plaît, les articles sous-lignés des Numéros ci-joints du *Journal de la municipalité de Paris*.

Certes, tous ces traits sont bien autant de motifs pour être l'un des premiers pendus, si une contre révolution était possible!

L'impression et la publicité de cette note sont même de nouvelles preuves de ma confiance inaltérable dans la *stabilité, l'unité et l'indivisibilité de la république*.

II

[Le cⁿ Parré, à la Conv. La Tute (Dordogne), 1^{er} niv. II] (1)

« Citoyen président,

Connaissant l'urgence de l'instruction publique dans mon canton, eu égard au peu de moyens de mes concitoyens, que ce défaut prive la République de bons et fidèles sujets, je me permis, il y a un an, de présenter à votre Convention une pétition tendante à m'accorder un traitement républicain, afin de donner mes soins aux enfans de l'indigence des communes de Belvès, chef-lieu du district, Sagelat, Monplaisant et St. Germain, desquelles je me trouve au centre. Ma pétition fut renvoyée au Comité de ce nom, et celui-ci l'a fit passer au département. Ce d^{er} me renvoie aux municip^{ités}; mais connaissant l'inconstance et l'insouciance, le peu de faculté,

(1) F^{17A} 1009^A, pl. 1, p. 1739. Reçue le 4 niv.